



## Assemblée générale

Distr. générale  
22 février 2008

Soixante-deuxième session  
Point 54, i, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2007

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/62/419/Add.9)]

#### **62/197. Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 53/7 du 16 octobre 1998, 54/215 du 22 décembre 1999 et 55/205 du 20 décembre 2000, et rappelant également ses résolutions 56/200 du 21 décembre 2001, 58/210 du 23 décembre 2003 et 60/199 du 22 décembre 2005 concernant la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial,

*Rappelant également* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>1</sup>,

*Notant* que le Programme solaire mondial 1996-2005 a contribué à sensibiliser l'opinion au rôle croissant que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables peuvent jouer pour répondre à la demande énergétique mondiale,

*Réaffirmant* les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>2</sup> et d'Action 21<sup>3</sup>, et rappelant les recommandations et conclusions figurant dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)<sup>4</sup>, relatives à l'énergie au service des objectifs du développement durable,

*Rappelant* la Conférence internationale sur l'énergie renouvelable tenue à Beijing, les 7 et 8 novembre 2005, à la suite de la Conférence internationale sur les énergies renouvelables tenue à Bonn (Allemagne) du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2004, et prenant note de la proposition du Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'organiser une conférence internationale sur les énergies renouvelables à Washington, du 6 au 8 mars 2008,

<sup>1</sup> Voir résolution 60/1.

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

<sup>3</sup> *Ibid.*, annexe II.

<sup>4</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

*Se félicitant* des initiatives qui visent à améliorer l'accès à des services énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement, aux fins du développement durable, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Soulignant* que l'utilisation accrue et la promotion de toutes les formes d'énergie nouvelles et renouvelables aux fins du développement durable, notamment l'énergie solaire, thermique, photovoltaïque, éolienne, hydroélectrique, marémotrice, marine et géothermique ainsi que l'énergie de la biomasse, pourraient contribuer largement au développement durable et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Constatant* que si les sources d'énergie nouvelles et renouvelables étaient davantage exploitées, cela ouvrirait d'importantes possibilités de fourniture d'énergie pour le développement durable et d'élargissement de l'accès aux services énergétiques modernes,

*Notant* que le développement de l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et le recours aux techniques énergétiques de pointe non polluantes permettent non seulement de produire et de consommer l'énergie plus efficacement, mais aussi d'ouvrir des possibilités grâce auxquelles l'état de l'environnement pourrait être amélioré aux échelons mondial et local,

*Considérant* que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre les changements climatiques, qui posent des risques et des problèmes sérieux,

*Notant* que la demande mondiale d'énergie continue d'augmenter, tout en sachant que la part de l'énergie tirée de sources nouvelles ou renouvelables demeure très inférieure au niveau élevé qu'elle pourrait atteindre, et soulignant la nécessité d'exploiter les sources d'énergies nouvelles et renouvelables,

*Insistant* sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour que les pays en développement et en transition disposent en temps opportun des ressources financières appropriées sur les plans quantitatif et qualitatif et bénéficient du transfert des technologies de pointe voulues pour répandre et rendre plus efficace l'utilisation des sources d'énergie, en particulier des sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

*Réaffirmant* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait exagérer le rôle des politiques et des stratégies nationales de développement dans la réalisation du développement durable, et considérant qu'il est nécessaire d'établir à tous les niveaux des conditions propices aux investissements et à un financement durable,

*Constatant* que la Commission du développement durable et le Conseil économique et social continuent à jouer un rôle central en tant que lieux de débat sur la question des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et du développement durable,

*Saluant* les efforts faits par les gouvernements et les institutions qui appliquent des politiques et des programmes visant à étendre l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables aux fins du développement durable, et consciente que les initiatives régionales, les institutions et les commissions économiques régionales

contribuent aux activités menées dans ce domaine par les pays, en particulier les pays en développement et les pays en transition,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>5</sup> ;
2. *Réaffirme* que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg<sup>4</sup>, cadre intergouvernemental dans lequel s'inscrit la question de l'énergie au service du développement durable, doit être exécuté intégralement ;
3. *Souligne* la nécessité d'améliorer l'accès à des services et à des ressources énergétiques sûrs, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement aux fins du développement durable et tient compte de la diversité des situations, des politiques nationales et des besoins particuliers des pays en développement et en transition ;
4. *Souligne également* la nécessité d'intensifier la recherche-développement sur l'énergie au service du développement durable, ce qui exigera, de la part des gouvernements et de toutes les parties intéressées, notamment le secteur privé, la société civile et les organisations internationales, qu'ils s'engagent davantage à apporter les ressources financières et humaines nécessaires à l'accélération de la recherche ;
5. *Engage* les gouvernements, ainsi que les organisations internationales et régionales compétentes et les autres partenaires intéressés, à combiner, selon qu'il conviendra, les mesures consistant à recourir davantage aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à accroître les rendements énergétiques, à faire une plus grande place aux techniques énergétiques avancées, y compris aux techniques moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et à exploiter de manière durable les sources traditionnelles d'énergie, ce qui permettrait de répondre à long terme aux besoins croissants d'énergie, pour assurer un développement durable ;
6. *Encourage* les auteurs d'initiatives mondiales, régionales et nationales concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables à promouvoir l'accès des pauvres à l'énergie, y compris aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et à améliorer la conservation de l'énergie et les rendements énergétiques en mettant en œuvre une combinaison de techniques, en tenant pleinement compte des dispositions du Plan de mise en œuvre de Johannesburg relatives à l'énergie au service des objectifs du développement durable ;
7. *Invite* les gouvernements à prendre de nouvelles mesures pour favoriser les apports de ressources financières, le transfert de technologie, le renforcement des capacités et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement et en transition, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg ;
8. *Engage* la communauté internationale à appuyer les efforts faits par les pays africains pour promouvoir le développement, la production et la consommation d'énergie de sources nouvelles ou renouvelables, en ayant à l'esprit les besoins particuliers de l'Afrique en sources d'énergie et services énergétiques fiables et abordables ;
9. *Engage également* la communauté internationale à aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à mettre en valeur et à exploiter leurs ressources énergétiques,

---

<sup>5</sup> A/62/208.

dont les sources nouvelles ou renouvelables, en leur apportant notamment une assistance financière et technique ;

10. *Demande à nouveau* à tous les organismes de financement et donateurs bilatéraux et multilatéraux intéressés ainsi qu'aux organismes de financement et organisations non gouvernementales régionaux, de continuer d'appuyer, selon qu'il conviendra, l'action menée pour développer le secteur énergétique des pays en développement et en transition en utilisant des sources d'énergie nouvelles et renouvelables respectueuses de l'environnement dont la viabilité est avérée, tout en tenant pleinement compte du modèle de développement économique fondé sur l'énergie des pays en développement, et d'aider à atteindre les niveaux d'investissements nécessaires pour étendre l'approvisionnement en énergie, notamment au-delà des zones urbaines ;

11. *Prend note* des activités de promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables actuellement menées au sein du système des Nations Unies et souhaite qu'elles soient poursuivies ;

12. *Encourage* les organismes des Nations Unies à continuer de faire connaître l'importance de l'énergie pour le développement durable, y compris la nécessité de promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et le rôle croissant qu'elles peuvent jouer pour répondre à la demande énergétique mondiale, en particulier dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ;

13. *Engage* le Secrétaire général à continuer à s'efforcer de favoriser la mobilisation de ressources financières régulières et prévisibles et d'une assistance technique et de parvenir à ce que les fonds internationaux actuellement disponibles soient utilisés intégralement et plus efficacement aux fins de la bonne exécution de projets hautement prioritaires à l'échelon national ou régional dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ;

14. *Souligne* qu'une plus large utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables disponibles et la recherche d'autres sources de ce type supposent le transfert de technologies et leur diffusion à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire ;

15. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quatrième session un rapport sur l'application de la présente résolution ;

16. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ».

78<sup>e</sup> séance plénière  
19 décembre 2007